

Département du Calvados

Mairie de Feugueroles-Bully

Séance du conseil municipal du jeudi 16 février 2023 à 20h00

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Ammonites, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, maire.

Présents : Laurence Adam, Sarah Balouka, Olivier Davy, Thierry Goux, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard, Sandrine Roullier

Procuration : Nicolas Gilles à Sarah Balouka, Clarisse Fougeray à Bruno Onfroy, Fabien Lehalle à Laurence Adam

Excusés : Nicolas Gilles, Clarisse Fougeray, Fabien Lehalle

Absents : Valérie Albareda, Sonia Pupin

Secrétaire de séance : Bruno Onfroy

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation CR de janvier
2. Devis chaudière salle des ammonites
3. Adhésion Villages où il fait bon vivre
4. Devis balayage des rues
5. Courrier capacité de la STEP
6. Autorisation de travaux TOPO études
7. Demande subvention pour installation de citerne
8. Devis aménagement de l'arrêt de bus
9. Tarif de location du gymnase

Questions et informations diverses

- a. Présentation championnat de France universitaire de cyclisme

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal de janvier 2023

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du mois de janvier 2023

2- Devis chaudière salle des Ammonites

Délibération 08/2023

Thierry Goux informe le conseil municipal que la chaudière de la salle des Ammonites est en panne et propose de la remplacer compte tenu de sa vétusté (23 ans). Il est nécessaire de prévoir rapidement l'installation d'une nouvelle chaudière car la salle est occupée régulièrement (étude du midi, activités de P'tits Bulliens...).

Thierry Gouix présente le devis de l'entreprise Viel Sergent de 3 799€ HT qui s'engage à une installation rapide.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Viel Sergent à hauteur de 3 799€ HT pour le changement de la chaudière à la salle des Ammonites.

3- Adhésion Villages où il fait bon vivre

Délibération 09 /2022

Franck Robillard informe le conseil municipal que, dans le journal du dimanche à paraître le dimanche 26 février 2023, notre commune fait partie des 500 premiers "villes et villages où il fait bon vivre", label développé par une association.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de se positionner ou non pour une adhésion à l'association pour 924€ TTC afin de pouvoir utiliser le label.

Le conseil municipal, à 9 voix contre (3 abstentions) n'est pas favorable à l'adhésion à cette association.

4- Devis balayage des rues

Franck Robillard rappelle que sur l'année 2022, le balayage des rues était effectué une fois par mois par l'entreprise Voiries Services pour un montant de 957,66€ TTC par passage. Il précise qu'il convient de renouveler la convention pour 3 ans. Le nouveau tarif s'élève désormais à 1 155€ TTC par passage. Franck Robillard présente également un devis similaire de l'entreprise "Normandie balayage" qui propose une prestation similaire pour 891€ par passage.

Le conseil municipal décide de recontacter l'entreprise Voiries Services au vu de leur qualité de travail afin de savoir s'ils peuvent s'aligner au devis de l'entreprise Normandie balayage.

5- Courrier capacité de la STEP

Franck Robillard donne lecture d'un courrier reçu de la CCVOO qui précise que la station d'épuration reçoit beaucoup trop d'eaux parasites. La DDTM a alerté la CCVOO en précisant que les opérations d'urbanisation d'envergure (type lotissement) seront désormais interdites si la CCVOO ne fait pas les travaux nécessaires à limiter ces infiltrations d'eaux claires. Compte tenu des financements liés à la rédaction d'un schéma directeur, ces travaux ne pourront être réalisés avant 2 ans.

6- Autorisation de travaux TOPO études

Délibération 10/2022

Olivier Davy précise que des travaux d'extension de réseau électrique (basse tension) sont engagés par ENEDIS et à sa charge, dans le lotissement communal « Quartier de la Croix ». La pose de deux coffrets réseau et de deux câbles basse tension souterrains sur 39 mètres ainsi que trois coffrets de branchement et trois câbles de branchement en souterrain sur 19 mètres sont nécessaires sur les parcelles communales cadastrées section AC n°435, 454 et 447.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la pose des ouvrages électriques mentionnés ci-dessus
- Valide les clauses de la convention de servitude présentée à cet effet
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

7- Demande subvention pour installation de citerne

Point retiré car déjà délibéré en décembre 2022

8- Devis aménagement de l'arrêt de bus

Délibération 11/2022

Thierry Goux donne lecture d'un devis de l'entreprise Bisson pour agrandir la surface d'attente des collégiens au droit de l'arrêt de bus. Il s'agit d'enlever la haie sur quelques mètres et de replanter une haie de charmilles dans l'alignement de celle existante. Le devis s'élève à 1 812€ TTC. Cela permettrait que les collégiens attendent en toute sécurité le bus scolaire.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Bisson TP pour un montant de 1 812€ TTC pour le réaménagement de l'arrêt de bus.

Délibération 12/2022

Il propose également d'en profiter pour enlever une partie des barrières vertes situées dans la rue de l'école. Ce devis s'élève à 1 440€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Bisson TP pour un montant de 1 440€ TTC.

9 - Tarif de location du gymnase

Délibération 13/2022

Afin d'avancer sur la location du gymnase aux particuliers et aux associations extérieures, Julia Quellien propose de fixer le tarif de location à :

- 5€ /heure pour les mineurs, étudiants ou demandeurs d'emploi
- 10€/heure pour les adultes
- 100€ les 12 heures

Le règlement intérieur d'utilisation du gymnase est quasiment terminé. Il sera voté lors du prochain conseil municipal.

Questions et informations diverses

- **Présentation championnat de France universitaire de cyclisme** : Franck Robillard et Julia Quellien annoncent que la commune a été sollicitée pour accueillir les championnats de France Universitaire de cyclisme les 15 et 16 mars prochains.

- Bâtiment implanté sur Bully de façon illégale : compte tenu de l'absence de retour du tribunal administratif, le conseil municipal propose d'engager la procédure de mise en demeure avec obligation de démontage assujetti d'astreinte par jour de retard.

Dates à retenir :

- Repas des anciens le 12 mars 2023
- Dictée le 11 mars 2023
- Journée Broyage 11 mars 2023

Séance levée à 22 h 30